

les crédits représente nos plus justes prévisions. Chaque province a présenté un programme de voirie et nous avons accepté ces programmes. Une fois que l'accord aura été signé, nous verserons un montant proportionné aux travaux accomplis durant l'année.

**M. McWilliam:** Le ministre n'a-t-il pas dit hier, parlant du Nouveau-Brunswick, qu'il n'avait pas encore accepté le plein montant? Je suppose que les dispositions définitives n'ont pas encore été arrêtées. Le ministre pourrait-il me dire cependant si l'accord sur les routes d'accès déjà aménagées ou à aménager s'étend à la grand route du Nouveau-Brunswick qui va de Renous à Plaster-Rock?

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Oui, conformément à la ligne de conduite que j'ai essayé de suivre toute route acceptée est incluse dans le programme. Or, on m'apprend que ladite route a été acceptée.

**M. Rouleau:** Le ministre pourrait-il me dire s'il y a eu des demandes venant de la province de Québec?

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Non, monsieur le président.

**M. Dupuis:** S'il n'y a pas de demandes provenant de la province de Québec, le ministre pourrait-il me dire s'il va se servir de cet argent pour constituer un fonds spécial jusqu'à ce que nous ayons un gouvernement au Québec qui se préoccupe de demander sa part de ces subventions, comme l'a fait le gouvernement précédent pour ce qui est des subventions universitaires?

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Il s'agit là de crédits annuels et nous serons heureux d'en faire bénéficier la province de Québec.

**L'hon. M. Pearson:** Est-ce sur ce crédit qu'est acquitté le coût de construction des routes dans les Territoires du Nord-Ouest?

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Non, monsieur le président.

**L'hon. M. Pearson:** Sur quel crédit alors?

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Le crédit 287, qui a trait aux Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, et le crédit 284.

(Le crédit est adopté.)

295. Aide aux provinces, pour inventaires forestiers, reboisement et protection contre les incendies, conformément aux accords qui ont été ou qui pourraient être conclus entre le Canada et les provinces, \$1,650,000.

**M. Roberge:** La province de Québec profite-t-elle de ce crédit?

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Non, monsieur le président.

(Le crédit est adopté.)

[L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle).]

296. Contributions aux provinces conformément aux accords conclus ou à conclure, avec l'approbation du gouverneur en conseil, par le Canada avec les provinces, en sommes égales à la moitié de celles que les provinces déclarent avoir dépensées pour l'aménagement de chemins ou de sentiers d'accès aux forêts en vue d'assurer une protection appropriée contre les incendies ainsi que pour d'autres aspects de la gestion forestière, \$1,000,000.

**M. Roberge:** Puis-je poser la même question au ministre? La province de Québec participe-t-elle à ce programme?

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Non, monsieur le président.

**M. Tucker:** Monsieur le président, je serais reconnaissant au ministre de songer à l'aménagement de routes d'accès dans ma circonscription de Trinity-Conception. Je parle maintenant des routes d'accès à Clarendville, à Georges-Brook et à Trouty. Je sais que le ministre doit avoir la collaboration du gouvernement provincial à cette fin. Je crois que ma requête recevra l'approbation du gouvernement provincial. J'écirai au ministre au sujet de ma requête.

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Monsieur le président, j'ai saisi la portée générale de la question de l'honorable député, mais il y a certaines parties que je n'ai pas entendues. Il s'agit ici du programme de travaux d'hiver qui a été exécuté l'hiver dernier. Nous avons offert aux provinces, afin de fournir du travail au cours de l'hiver, d'acquitter la moitié des frais, si elles mettaient en œuvre un programme d'aménagement de routes d'accès aux forêts. Ce programme a pris fin le 10 juin dans toutes les provinces. Répondant hier à la question que m'avait posée un autre honorable député, j'ai déclaré que si le gouvernement décidait de continuer ce projet, on l'annoncerait en temps voulu.

**M. Tucker:** Cela veut-il dire que des projets analogues seront continués?

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Il s'agit d'un programme administratif et, comme je l'ai dit, si nous décidons de le faire, le gouvernement l'annoncera en temps utile.

**M. Tucker:** Merci beaucoup.

(Le crédit est adopté.)

297. Aide à la province du Nouveau-Brunswick pour la mise à exécution d'un programme de lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette, conformément à une entente conclue entre le Canada et ladite province, \$600,000.

**M. McWilliam:** Le ministre pourrait-il me dire quelle somme a été dépensée jusqu'à présent pour l'arrosage des forêts au Nouveau-Brunswick? Je sais que ce crédit a trait à la contribution de la province du Nouveau-Brunswick. J'aimerais savoir si ces fonds sont